



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 30 octobre 2013

**Présents:** Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Christo IVANOV (UDC), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KÄSER (Ve), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), M. Pierre VANEK (EàG), Mme Salika WENGER (EàG), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

*Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire*

*a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 7 novembre 2013*

**Objet: PR-830**

Bouclement de soldes de crédits de préétudes, sans demande de crédit complémentaire.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date: 1<sup>er</sup> novembre 2013

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Rémy Burri, secrétaire